



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le DIX-HUIT DECEMBRE.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 22 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Étaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT – A. RASKIN – B. MONTAGNE Adjoint
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – C. MENARD – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE- E. MENUT – A. CARRU MARTEL
-R. MARTEL TRIGANCE- J. RAYNAUD- J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE), M. RAYNAUD (pouvoir donné à S. ALLEG)

Absent non excusé : N. DEDULLE LELLUIN

VOIE VERTE PIETONNE ET CYCLABLE. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES – AVENANT 2

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la voie verte récemment réalisée est un itinéraire attractif et sécurité, un linéaire important a d'ores et déjà été réalisé de 1km800.

Cette voie est en site propre dédiée exclusivement aux piétons et aux cycles.

CONSIDRANT que pour réaliser la dernière partie, un marché public a été attribué à l'entreprise TAXIL pour un montant de 152.659 € HT. Le tracé devant être continué, il a été proposé de présenter un avenant de 21.050 € HT, soit 13,79 % du montant initial du marché afin d'arriver à la RD 562 et ainsi terminer la partie RD 19.

CONSIDERANT désormais que des travaux supplémentaires doivent être réalisées :

- une demande complémentaire émanant du conseil départemental 83, la création d'un réseau EP sur le tronçon n°5 en tranchée avec remblaiement ainsi que la pose et la fourniture d'un regard 800x800 de récupération des EP,
- un complément de signalétique "voie verte" avec mats et scellement,
- une application manuelle d'un enrobé noir à chaud BBSG/10, pour encadrer et éviter les érosions d'eau pluviale sur le stabilisé de la piste cyclable et éviter les chutes des administrés.

Le montant après négociation s'élève à 8.800 € HT, soit 5,76 %.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

- DE VALIDER l'avenant n°2 à hauteur de 8.800 € HT
- DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.
- DE DIRE que les crédits seront ouverts au BP M57, opération 87.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Tourrettes

Place de la Mairie

83 440 Tourrettes

SIRET 218 301 380 00018

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS Taxil

87 Bd du 19 mars 1962

83440 Fayence

SIRET : 348 035 882 00011

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Voie verte piétonne et cyclable

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 3 avril 2023

■ Date de l'ordre de service du marché public ou de l'accord-cadre : 2 mai 2023

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 2 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **152 659.00**
- Montant € TTC : **183 190.80**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Pour rappel l'avenant N°1 a pris en compte le tracé de l'EuroVélo 8 - la Méditerranée à Vélo et il était donc opportun de continuer la voie verte afin de relier ce tracé.

Avenant n° 2 : demande complémentaire de la part du conseil départemental 83 de créer un réseau EP sur le tronçon n° 5 en tranchée, avec remblaiement ainsi que la pose et la fourniture d'un regard 800x800 pour la récupération des EP.

L' incidence financière du poste pris en compte est la suivante :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Création d'un réseau EP sur le tronçon n° 5 Pose d'un regard 800x800	Directives départementales	+ 8 800.00 HT
Total incidence financière		+ 8 800.00 HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

 NON

 OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : + **8 800.00**
- Montant € TTC : + **10 560.00**
- % d'écart introduit par l'avenant : 5.76 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre (cumul marché de base + incidences financières de l'avenant 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **182 509.00**
- Montant TTC : **219 010.80**



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tourrettes , le 20/12/2023

Signature

Camille BOUGE le Maire



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)